

**COMMUNE D'ARREST****COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**  
en date du 17 septembre 2021

Le dix-sept septembre deux mille vingt-et-un, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Armel BOUCHARD, Maire, dans la salle de la nouvelle mairie. Tous les membres en exercice étaient présents. M. Gaylord DEBURE est désigné comme secrétaire.

Pour ce qui est de la précédente réunion, Mme FOUQUEMBERG déplore les trois mois et demi passés depuis la dernière réunion de conseil municipal, et l'absence de commission et réunion de travail pendant une si longue période ; cela est insuffisant pour l'opposition.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG constate que M. le Maire l'a incriminée de ne pas avoir voulu chanter la Marseillaise le 8 mai, ce qu'elle dément. Elle regrette également que M. le Maire n'ait pas lu de message patriotique ni ce 8 mai, ni le 14 juillet. M. le Maire explique qu'aucun message ne lui était parvenu.

Mme FOUQUEMBERG rappelle que l'entretien de la tombe Machet incombe à la municipalité, condition liée à un leg de terrain fait au CCAS dans le passé ; or, celle-ci n'est pas propre (présence de mousse).

Le compte-rendu de la précédente réunion est voté à l'unanimité des membres, moins une voix « contre » (Mme Bénédicte FOUQUEMBERG).

**I- SERVICE ASSAINISSEMENT****Rapport annuel sur le prix et la qualité du service**

Comme chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement est réalisé à partir des données fournies par le fermier VEOLIA pour l'année n-1.

Le conseil municipal prend connaissance de ces chiffres 2020 et de leur évolution par rapport à 2019 (tarifs appliqués aux usagers, m3 traités, interventions et abandons de créance, gestion et connaissance du patrimoine...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le rapport sur le service assainissement pour l'année 2020. Celui-ci sera mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) et envoyés en sous-préfecture avec la délibération correspondante.

**Renouvellement de la délégation de service public**

La procédure de renouvellement du délégataire gérée par le cabinet Verdi se poursuit. Plusieurs candidats ont déposé une offre de service sur la plate-forme en ligne, que le cabinet est venu les expliquer à la commission dédiée. Des éclaircissements ont été demandés aux entreprises et une rencontre de négociation avec chacune d'elle est prévue le 4 octobre prochain.

**II- TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE****Supplément électricité**

M. le Maire explique que le lot n°8 « électricité » présente un supplément de travaux de 2 107.59 € HT pour la pose de hublots avec détecteurs de présence, la mise en place de voyants de signalisation à l'entrée des bureaux, de va-et-vient, de projecteurs led extérieurs... Même si la somme budgétisée pour l'ensemble des travaux est suffisante pour payer ce supplément, la trésorerie de Friville-Escarbotin demande une délibération de principe. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de régler la somme de 2 107.59 € HT à l'entreprise GAFFE (Cahon). M. Davy PACQUES précise que sur l'ensemble des lots de l'appel d'offre, la somme des factures payées ne dépassent que de 179.01 € le prix du marché (inclus le présent supplément et ceux précédemment décidés : appuis de fenêtres, porte supplémentaire et escalier). En effet, certains lots ne sont pas montés au niveau prévu initialement.

**Avenant à la maîtrise d'œuvre de la nouvelle mairie**

30 000 € avaient été budgétisés en 2017 pour la maîtrise d'œuvre avant la signature du contrat avec le cabinet Roueche (qui a été basé sur un estimatif de travaux prévisionnel de 250 000 € HT et une rémunération de 6%, soit 15 000 €). L'appel d'offre a été ensuite passé pour

306 601.93 € HT en 2019 ; après travaux, le total des dépenses s'élèvent au final à 306 780.94 € HT (x 6% = 18 406.86 € HT). Le contrat prévoyant effectivement que la rémunération du maître d'offre s'indexera sur le coût total réel, il est nécessaire de passer un avenant pour la différence de 3 406.86 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cet avenant et le paiement de cette somme au cabinet ROUECHE.

### **Rampes et garde-corps**

M. Christophe BOULET explique au conseil municipal les devis qu'il propose pour la création et la mise en place de rampes au niveau des deux escaliers donnant sur la cour, et d'un garde-corps pour l'arrière de la mairie. Ces dépenses seraient financées d'ici la fin de l'année avec les crédits qui ont déjà été prévus au budget et pourraient être incluses dans le solde de la DETR. Le conseil propose de se rapprocher des Ets TAVERNIER (Fressenneville) afin d'obtenir un autre devis détaillé sur un cahier des charge similaire à l'entreprise MECAFERRONN (leur précédent devis datant de 2019).

### **Jointes de briques de la façade de la mairie**

M. le Maire donne le détail des devis reçus pour le rejointoiement et le remplacement des briques abimées pour la façade de la mairie côté cour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise DEBURE Gaylord, avec sablage, d'un montant de 9 088.00 euros HT. Une subvention sera demandée en 2022 lors du renouvellement du dispositif communal du Département en faveur des communes de moins de 1 000 habitants.

Il est toujours prévu que les jointes de la façade arrière soient réalisés par les employés communaux, par petit tronçon quand la masse de travail le permettra.

### **Aménagement de la cour**

Les devis reçus pour cet aménagement sont étudiés par le conseil municipal. Au vu de leur prix élevé, d'autres devis seront demandés, et une réunion de travail sera organisée afin de voir s'il est possible de procéder différemment et à coût inférieur.

### **Meubles**

Une kichenette a été commandée pour la petite cuisine attenante à la salle de la mairie, pour 398.23 € HT (BRICOMARCHE St-Valery-sur-Somme) et doit être montée. Une plaque chauffante y sera insérée (la commune possède déjà un petit frigo).

A la demande du club de tarot qui vient de se créer (Mme Bénédicte FOUQUEMBERG précise que cette association ne possède que 4 Arrestois contre 12 membres extérieurs), la question se pose d'acquérir quatre tables de 60 cm x 120. Il est vrai que ce genre de tables serait plus facile à démonter et à monter à l'étage quand il faut libérer la salle. Jusqu'à présent, quatre tables grises de l'ancienne salle du conseil ont été mises en place pour les Doigts de fées qui se réunissent le jeudi, et l'association trouve cela très bien. Les grandes tables du conseil municipal pourraient éventuellement servir également. Le conseil décide donc de ne pas investir dans de nouvelles tables pour cette salle.

Pour ce qui est de la salle « bibliothèque » et « informatique », M. Julien CAILLET donne le détail de l'ameublement qui pourrait être acheté pour l'équiper correctement (2 ordinateurs, 2 bureaux et chaises, imprimante, outils informatiques, poufs et canapé, linéaires doubles faces pour les livres et un bac...).

Pour ce qui est de la bibliothèque, M. Davy PACQUES explique qu'aucune personne actuellement ne se présente lors de l'ouverture du mercredi matin. Il signale que la bibliothèque départementale envisage de mettre au point prochainement une convention plus restrictive quant au personnel nécessaire à la gestion des bibliothèques (nombre et formation), et aux horaires d'ouverture notamment, pour continuer à bénéficier des prêts de livres. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG pense que les simples « dépôts de livres » des petites communes ne seraient pas impactés par ces conditions. Pour ce qui est des linéaires, il ne faut pas hésiter à demander à Mme la Directrice d'école les catalogues qui présentent des meubles bien plus attrayants que les habituels rayonnages de collectivités.

M. Sylvain OSERET évoque l'idée du recrutement d'une personne en service civique qui pourrait entre autre être utilisé à la bibliothèque.

### **III- TRAVAUX DE VOIRIE DU CENTRE DU VILLAGE**

#### **Point sur les travaux**

M. le Maire explique que les travaux touchent à leur fin : il reste deux ou trois trottoirs à terminer quand les poteaux Télécom auront été retirés (2 à 3 semaines) et quelques traçages de peinture. Les pavés initialement prévus devant le café ont été déplacés vers l'impasse menant à l'église, dans la continuité du parvis de l'école.

#### **Supplément de travaux d'assainissement**

M. le Maire explique que les regards d'assainissement ont dû être remontés. Cette compétence restant à la charge de la commune, une dépense de 2 893.40 € HT est à prévoir.

Des reprises d'assainissement ont également dû être effectuées pendant les travaux au niveau de la propriété de M. Mme HOUARD (canalisation, branchement...) et de la boucherie (branchements, canalisation, caniveau à grille...) pour un montant total de 4 874.52 € HT.

Le conseil municipal accepte d'inclure ces dépenses dans le budget assainissement M49 2021.

#### **Subventions travaux**

M. Davy PACQUES explique qu'une subvention de 60 000 euros a finalement été obtenue par l'Etat via le Département (Amendes de police) contre les 21 300 € attendus, les cheminements piétons ayant pu être incorporés. De ce fait, il ne sera pas nécessaire de contracter l'emprunt de courte durée qui était envisagé pour financer la moitié de l'effacement des réseaux de la rue Basse Boulogne. Les 3 000 € du Département ont été validés pour le déplacement du Monument, ainsi que les 1 600 € de l'ONAC.

### **IV- QUESTIONS DIVERSES**

#### **Demande de l'association Rénov'Eglise : travaux sur les vitraux et les murs de l'église**

Suite à la demande de l'association visant à engager une restauration des vitraux et des murs en briques de l'église, les devis à disposition sont présentés au conseil municipal :

40 263 € non soumis à TVA pour la réparation de 8 vitraux et la création de 3 autres (Atelier Romain GLORIEUX (Moyenneville) ;

4 994 € non soumis à TVA pour la confection de 3 grilles pour les nouveaux vitraux (Atelier Romain GLORIEUX – Moyenneville) ;

22 326.36 € HT pour les joints et les briques des murs (AMAURY Service – Arrest).

La Région Hauts de France pourraient financer 50% de ce montant total de 67 583.36 €, et le Département 30 % (au titre de la Restauration du patrimoine). La commune doit être porteuse du projet, mais l'association Rénov'Eglise propose de participer à terme à la hauteur des 20% restant à charge pour les vitraux et les grilles (9 051.40 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet tel qu'il est présenté et déposera les dossiers dans les services compétents. Si ces taux de subventions sont confirmés, la commune prendra en charge les 20% restant sur la maçonnerie (4 465.27 €) et l'avance de TVA.

#### **CCAS**

Suite à la démission de deux conseillers municipaux membres du CCAS, le conseil municipal procède à la nomination de deux nouveaux membres au conseil d'administration : Mme Amandine FORESTIER et Mme Hélène HENOCQUE.

#### **Remplacement d'un agent parti en retraite**

Suite au départ en retraite de M. José VIDAL (31 août 2021), M. le Maire explique que de nombreuses candidatures sont arrivées en mairie, en réponse à l'annonce insérée sur le site officiel de la Fonction Publique. Les conseillers municipaux sont interrogés sur les critères particuliers requis pour le poste d'agent technique qui permettraient de faire un premier tri parmi ces candidatures, et de recevoir les plus intéressants pour un entretien.

Il ressort des discussions que des compétences en espaces verts sont obligatoirement souhaitées. Les candidats habitant Arrest, ou au plus à une dizaine de kilomètres, seraient préférables. Il serait également souhaitable que ces personnes aient une quarantaine d'année au plus, afin que le recrutement se fasse pour une période assez longue, et que les deux agents techniques ne partent pas à terme en même temps à la retraite. Il est expliqué que la rémunération

de ce futur agent ne sera pas décidée par la commune mais suivra la grille indiciaire existante, en fonction de l'ancienneté du candidat dans le public et/ou dans le privé.

Le futur employé doit-il être pompier ou non, la question divise. Il est certain que deux employés ne peuvent pas partir sur des interventions avec St-Valery, mais un second sapeur-pompier permettrait de sortir dans le village...

La question du mode de recrutement est également soulevée (contractuel, ou stagiaire puis titulaire) ; le poste étant existant, l'annonce a été rédigée pour que le futur agent soit embauché en tant que stagiaire (au minimum un an).

Pour ce qui est du départ de M. VIDAL, M. le Maire explique que José ne désirait pas que soit organisée une cérémonie en son honneur. Cependant, lors de la remise du colis de fin d'année aux employés, il sera possible de marquer le coup pour sa retraite.

#### **Demande d'aide financière**

M. Davy PACQUES présente la demande de Thibault GUERN visant à obtenir une aide de la commune suite à l'édition de son livre « Arrest d'antan, Arrest maintenant ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lui reverser l'intégralité de ce coût, soit 104.94 euros. Le conseil souligne son excellent travail qui a permis de mettre le village en valeur.

#### **Concours des maisons fleuries**

M. Christophe BOULET explique qu'un classement en trois catégories a été effectué par la commission, et propose qu'une remise des prix soit organisée à la salle des fêtes le samedi 9 octobre à 10h. Les inscrits recevront une invitation nominative, mais tout Arrestois pourra assister à la cérémonie. Des bons d'achat seront offerts aux lauréats. M. Sylvain OSERET propose que ces bons soient utilisés au magasin BRICOMARCHE, l'enseigne doublant le montant de ces primes pour les lauréats, comme il le fait déjà pour la ville de Saint-Valery-sur-Somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 40, 30 et 20 € les prix attribués aux trois premiers chaque catégorie ; ces bons seront utilisés au BRICOMARCHE de Saint-Valery-sur-Somme qui en doublera la valeur.

#### **Colis de fin d'année**

M. Julien CAILLET propose que la commission Fêtes et cérémonies se réunisse le 12 octobre prochain afin de travailler sur le colis 2021.

#### **Salle des fêtes**

M. le Maire explique que des blocs de sorties de secours à la salle des fêtes sont en panne ou dysfonctionnent ; Triangle incendie a établi un devis de réparation et remplacement. M. Stéphane PETIT a également été sollicité pour fournir offre de prix qui est attendue. Une affiche a été mise en place sur le tableau de l'éclairage de la salle afin d'informer les utilisateurs de ne pas disjoncter le compteur d'alimentation générale (ce qui endommage systématiquement ces blocs), mais d'utiliser les interrupteurs destinés à l'allumage et l'extinction des lampes.

#### **Fibre**

La commercialisation de la fibre débutera le 12 octobre sur Arrest. Chacun peut se rapprocher de son fournisseur internet (ou de la société COVAGE affiliée à Somme Numérique – voir site internet de la commune). L'installation est gratuite les premières années.

#### **Opération Brioches**

L'opération se déroulera le vendredi 15 et samedi 16 octobre sur Arrest. 9 conseillers municipaux acceptent de participer à la distribution des brioches dans le village.

### **V- QUESTIONS D'INITIATIVES**

Mme Hélène HENOCQUE demande s'il y a que nouveau quant à la question des risques professionnels. Pas de nouvelles du Centre de gestion à ce jour.

M. Sylvain OSERET demande s'il est possible de mettre en place des panneaux interdisant les déjections canines au parking en herbe jusqu'au parvis de l'église, le problème s'aggravant encore. M. le Maire pense que cela doit pouvoir se faire.

Mme Delphine MERCIER signale que les voitures stationnent sur le trottoir rue de la Sollette, obligeant les piétons à marcher sur la route. Il serait intéressant également d'étudier de plus près le sens de circulation des véhicules entre cette rue et la rue Jean-René Lelong qui n'est pas logique.

M. Christophe BOULET signale que Mme Joëlle SABRAS désire faire partie des citoyens vigilants ; les gendarmes lui ont répondu que ceci était du ressort du Maire. M. le Maire invite Mme SABRAS à venir faire sa demande lors de sa permanence du vendredi.

M. Christophe BOULET rapporte la remarque de Mme SABRAS concernant les arbres gênant rue de Nibas. M. le Maire répond que la COMAP, propriétaire de la parcelle, a été contactée afin de voir sur place ce qu'il est possible de faire.

M. Serge FLET explique qu'une génisse passe en fond de parcelle chez Mme Dany SEIGNEUR. M. le Maire répond que M. LEVITRE a été appelé la semaine dernière pour une vache qui s'était sauvée et qu'elle a été récupérée ; à voir s'il s'agit là d'un nouveau problème. M. FLET montrera en fin de réunion à M. le Maire des photos de végétation à entretenir dans ce secteur pour limiter les débordements lors de fortes pluies.

Mme Aurore BARETTE demande ce qu'il advient du chauffe-eau de l'école. M. le Maire répond que la CABS procèdera à l'installation d'un petit chauffe-eau dans les semaines à venir.

M. Christophe BOULET donne lecture de la lettre du Groupe LABARRE, qui lui a cédé les grilles qui entouraient le monument d'Abbeville ; M. BOULET propose de les installer à ses frais autour du monument d'Arrest. L'association demande en contrepartie le versement d'une somme de 1 000 euros. M. BOULET explique que ces grilles en valent vraiment le coup, et que leur mise en place permettra l'économie de 6 000 euros qui étaient prévus dans les travaux initiaux pour des plots. Une délibération devra être prise lors du prochain conseil municipal. L'association demande de plus qu'une plaque d'information sur l'origine des grilles soit installée lors de leur mise en place.

Mme Hélène HENOCQUE explique que les trous se reforment rue de Haut ; M. Serge FLET évoque la rue des Moulins. M. le Maire réexplique n'avoir toujours pas pu se fournir de macadam à froid auprès de la CABS.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG souhaiterait que soit organisée une réunion concernant l'affectation de l'ancien secrétariat de mairie à laquelle pourrait être invitée Mme la Directrice d'école. M. le Maire précise qu'à ce propos, il n'a jamais été dit que ce local deviendrait un logement pour la directrice de l'école. M. le Maire pense que faire un logement dans ces lieux pourrait par contre permettre de faire entrer un peu d'argent dans les caisses de la commune.

Dans le même ordre d'idée, il n'a pas été dit que le préau situé entre la mairie et le monument aux morts allait être aménagé.

M. Gaylord DEBURE déplore toujours le manque d'accompagnateurs pour les enfants qui vont à la piscine. L'idée d'utiliser pour ces tâches un éventuel service civique est évoquée.

M. Serge FLET signale que le Département propose des subventions pour la mise en place de lampes led au niveau de l'éclairage public. M. le Maire rappelle que les dépenses très importantes de ces derniers mois limitent les nouveaux investissements.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG rapporte le cas de deux personnes inscrites indument sur la liste électorale ; elle explique notamment que pour l'une d'elle, la nue-propriété n'est pas un motif suffisant. Le problème a été soulevé en commission de contrôle des listes électorales, mais le fait que les deux autres membres soient les parents de ces personnes, et que le maire n'ait pas proposé leur radiation, a empêché de se positionner sur ces cas.

Mme FOUQUEMBERG s'étonne que le conseil municipal n'ait pas été informé qu'un des locataires de la commune, dont elle souhaite garder l'anonymat, avait un retard de paiement de plusieurs mois de loyer. Pourquoi ces sommes n'apparaissent-elles pas au budget ? Le cas de cette personne aurait également pu être exposé au CCAS, de façon à lui venir en aide. M. Davy PACQUES répond qu'il s'agissait de ne pas ébruiter les difficultés de ce locataire afin de ne pas le mettre dans l'embarras. La trésorerie qui encaisse les loyers n'a communiqué sur ce retard qui date de plusieurs années que très tardivement. Il est cependant à noter que cette personne paye désormais régulièrement son loyer, et qu'elle verse de plus chaque mois une somme supplémentaire lui permettant petit à petit de réduire sa dette.

Mme Hélène HENOCQUE demande s'il est prévu d'équiper les arrêts de car d'abris ? La question sera étudiée.

M. Davy PACQUES répond aux questions de M. Patrick GODART, arrivées par mail dans la semaine :

Le maître d'œuvre a fait savoir qu'il n'y avait pas besoin de faire passer la commission de sécurité pour ouvrir la nouvelle mairie au public (cat. et type W.5 – de 100 personnes). Un pompier est quand même passé dans les locaux avant l'ouverture pour en faire le tour.

Les nouvelles chicanes sont bien sûr franchissables par les véhicules lourds ; il n'a pas été prévu de budget de réparation ou de démolition.

L'entreprise TELLIER sera chargée du bâchage/paillage des massifs sur la place ; différentes essences, demandant un minimum d'entretien, pourraient être choisies avec une commission.

Suite aux travaux, le nombre de places de stationnement dans le centre paraît suffisant (environ 30), en comptant la place Robert Becquet et le parking à côté de l'église. A ce sujet, Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande si Vigipirate ne requiert pas la fermeture du parking jouxtant l'école. M. le Maire s'en informera auprès de la sous-préfecture.

L'eau bénite qui manque à l'église n'est pas du ressort de la commune mais du diocèse ; les mesures de protection liées au Covid en sont peut-être l'explication. La cloche ne nécessite pas de réparation ; seul l'escalier d'accès sera à consolider, mais personne ne l'emprunte actuellement.

